

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion Question écrite n° 16582

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur les retards pris par l'installation du système d'alerte aux tsunamis dans l'Océan Indien. En effet, il y a trois ans, à la suite du tragique tsunami qui dévasta de nombreux pays d'Asie, les autorités avaient programmé l'implantation de l'un des centres nationaux d'alerte aux tsunamis à La Réunion capable de gérer aussi bien les tsunamis régionaux que locaux. Or, comme le souligne justement le rapport du sénateur Courtois à ce sujet, force est de constater que, deux ans après son lancement, ce projet ambitieux n'est toujours pas opérationnel pour la zone Océan Indien, le seul marégraphe installé étant celui de La Réunion au mois d'octobre 2007. S'agissant de la mise à niveau des stations sismiques du réseau Géoscope, le projet initial a également pris du retard puisque seulement 2 des 5 stations ont fait l'objet de travaux. Le rapport sénatorial pointe également du doigt l'affectation des crédits destinés au projet de centre national d'alerte aux tsunamis. Ainsi, il indique que sur les 1,5 millions d'euros dépensés, seulement 1,1 millions ont été réellement engagés dont la moitié pour le financement de mesures qui n'ont qu'un rapport indirect avec le système d'alerte aux tsunamis alors que les crédits alloués par la France pour la prévention des tsunamis sont très rares. Il souhaite donc connaître le nouveau calendrier qui rendra opérationnel ce système d'alerte aux tsunamis ainsi que les moyens financiers nécessaires qui seront accordés pour arriver à cet objectif.

Texte de la réponse

Afin de pouvoir alerter les autorités concernées et les populations, la création d'un système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (SATOI) a été décidée en mars 2005 sous l'égide de la commission océanographique nationale (COI) de l'UNESCO. La plupart des 27 pays de l'océan Indien ont désigné leur service météorologique comme référent et la France a décidé d'établir à la Réunion un centre national d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien, à vocation régionale (CNATOI). Les services de Météo-France, avec lesquels le secrétariat d'État à l'outre-mer a tissé des liens de coopération forts, fournissent l'infrastructure du CNATOI, adossé au centre météorologique spécialisé de prévention cyclonique de la Réunion. Dès avril 2005, les dispositions techniques nécessaires ont été prises afin de recevoir les messages des centres d'alerte au tsunami de Hawai et de Tokyo et de rediffuser ces informations aux États de la zone. Par ailleurs, un programme d'équipement des services météorologiques des pays de la zone destiné à leur permettre d'avoir accès aux alertes a été conduit en complément de ceux de l'Organisation météorologique mondiale et de la commission de l'océan Indien. Le préfet de la Réunion ainsi que ceux de Mayotte et des Terres Australes et Antarctiques françaises sont systématiquement destinataires des alertes transmises par le CNATOI. S'agissant du réseau d'instruments de mesure, un marégraphe temps réel à été installé à La Réunion en octobre 2007, deux autres parmi lesquels un à Madagascar sont prévus dans la région d'ici à 2009. Par ailleurs, l'installation d'un marégraphe neuf à Mayotte-Dzaoudzi a été actée, sous maîtrise d'ouvrage de la direction de l'équipement de Mayotte et du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) et sera opérationnel en 2008. Parmi les stations sismiques du réseau Géoscope, les stations de la Réunion et de Canberra ont été installées en 2007, la station de l'île de Crozet sera raccordée en temps réel courant avril 2008 et la station de l'île d'Amsterdam en 2009. Un

sismographe sera installé à Madagascar en avril 2008 et celui de Djibouti fera prochainement l'objet d'une remise à jour. Il convient d'ores et déjà de saluer les efforts consentis puisque deux marégraphes et cinq sismographes temps réel renforcent aujourd'hui le système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien. Ces actions sont menées dans le cadre d'un des volets de l'aide de la France aux pays victimes du tsunami du 26 décembre 2004 dont la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des affaires étrangères a confié la réalisation à Météo-France et à ses partenaires pour un montant de 1,472 MEUR. Les difficultés techniques et administratives rencontrées par les acteurs dans le cadre du déploiement des capteurs de mesures en temps réel dans la zone de l'océan Indien, ainsi que la nécessité de mener de nouvelles études afin d'engager les actions restantes, expliquent que 1,1 MEUR seulement ont été engagés. La DGCID à prolongé la convention avec Météo-France jusqu'à la fin 2009 pour permettre l'achèvement des actions entreprises dans le cadre de l'enveloppe financière initiale. Enfin, s'agissant des plans d'évacuation, il convient de souligner que le plan de secours tsunami est en cours de validation par le préfet de zone.

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Fruteau

Circonscription: Réunion (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 16582

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1117 **Réponse publiée le :** 25 mars 2008, page 2692